

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2024

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	17
Présents :	14
Pouvoirs :	2
Excusés :	2
Absente :	1
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	16
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

***Vendredi 2 février 2024, à 20h30, en vertu de la convocation du vendredi 26 janvier 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.***

**Etaient présent(e)s** : M. DUPUY Cédric, Maire, Mme ARNAUD Isabelle, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. DAGNAUD Christian, Mme DELESQUE Patricia, M. EICHERT Jean-Marie, Mme LEOMENT Adeline, M. MARAIS Alain, Mme MARTIN Caroline, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe, Mme ROBERT Béatrice

**Etaient excusé(e)s** :

Mme DEHEEGER Virginie (donne pouvoir à Mme BOUETARD Sabrina), M. FAURIE Allain (donne pouvoir à M. EICHERT Jean-Marie),

**Etait absente** : Mme LAFORGE Julie

**A été nommée secrétaire** : Mme PENOUTY Isabelle

**2024-01-004 Acquisition d'un bien immobilier (parcelle AN 283) en vue de l'installation d'un médecin**

M. le Maire informe l'assemblée du projet d'acquisition du local de l'ancien dentiste situé 4 route du Cognac 16130 GENSAC LA PALLUE, et appartenant à la SCI GIPO. Il précise que ce bien, d'une superficie de 42 m<sup>2</sup>, est situé sur la parcelle AN 283. Cette acquisition permettrait d'y installer un ou plusieurs médecins pour une offre de consultation continue du lundi au samedi.

Il ajoute que ce local a été visité par un médecin afin de connaître l'étendue des travaux à engager pour sa mise en conformité avec l'exercice de la profession.

La Commune a proposé à la SCI GIPO d'acheter ce local au prix de 30.000.00 € nets vendeur.

M. EICHERT Jean-Marie souhaite connaître le montant des travaux à réaliser. M. le Maire répond qu'ils sont estimés à 15.000.00 € environ. Ces travaux pourraient être entrepris principalement par les services techniques.

**AR Prefecture**

016-211601505-20240202-202401004-DE  
Reçu le 07/02/2024

M. le Maire propose à l'assemblée :

- d'acquérir le bien concerné, 4 route du Cognac, 16130 GENSAC LA PALLUE, situé sur la parcelle cadastrée AN283 d'une superficie de 42 m2, au prix de 30.000.00 € nets vendeur
- de prendre en charge les frais notariés,
- de l'autoriser à signer tous les documents afférents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme, le 06/02/2024

Le Maire,  
Cédric DUPUY

